

PLÉNIÈRE Commission Régionale Running 2024

Balma 22 février 2025

Présent(e)s représentants Elus LAO : Alain CABANIOLS (Vice-Président de la ligue) - Patricia ALT (Présidente CRR) – José DE OLIVEIRA (Vice-Président CRR) – Claire BRUIN-GAUTIER (secrétaire employée LAO / Chargée des labels CRR)

Président(e)s CDA : Benjamin BELLAMY (09) – Chantal DUPRAT (31) Guillaume EBER (46) - Raymond BAUDOUR (65)

Présidents CDR : Didier GASPARD (11) Benoît LORTAL (12) – Joan GRENET (31) – Alain CICCONE (32) – Vincent BIGEL (34) - Raymond BAUDOUR (65) – Benjamin THEPEGNIER (66) – Jean-Jacques JUERY (82)

Le Président de la LAO, Marc CONGRAS et le vice-président Yves BELLANGER, Janine COURTADE demandent de bien vouloir excuser leurs absences.

Sont également excusés : Nicolas VACQUIER (Président CDA 12) – Serge LEGROS (Président CDA 30) – Monique ARMAND (Présidente CDR 30) – Bernard MEDIAMOLE (Président CDA 32) – Julien SPECQ (Président CDA 34) – PAVARD Ghislaine (Président CDR 46) – Eric ALBERT (Président CDA 81) – Agnès FERRY (Président CDR 81) – Denis ARCUSET (CDA 82). Tidiane CORREA Cadre technique de la LAO, Séverine PURREN Trésorière, Sandrine VALETTE Présidente de la COT

Invités : Denis AUTIER (34), Francis COUHAILLAT (65) Michel PIQUER (65)

Absent non excusés : Gérard LATERASSE (Président CDA 11) Antoine VENS (Président CDA 48) Hervé MOLAS (Président CDA 66), Serge DEJEAN (Président CDR 09), Frédéric MIRMAN (Président CDR 48)

Patricia ALT, Présidente de la CRR accueille et remercie tous les représentants qui assistent à cette réunion plénière (presque tous les départements sont représentés), et ouvre les travaux.

En préambule de la réunion, elle demande aux présidents des CDR qui ne l'ont pas fait, de bien vouloir lui faire passer les Comptes rendus de leur Assemblée générale de 2024

ORDRE DU JOUR

➤ **Présentation de la nouvelle équipe CNR**

- Dominique MARRADI – Présidente
- Jean-Jacques CACHOU- Vice-président
- Fabrice DUBUISSON
- Olivier JEAN
- Laurence KLEIN
- Nicolas KUHN
- Claude LACHEREST
- Isabelle LEGEAY
- Patricia LEPREUX
- Jean-Louis PRIANON
- Caroline PUJOL



NOS PARTENAIRES

- Stéphane SCLAVO
- Emmanuel THEVENON

➤ **Présentation de la nouvelle équipe CRR**

- Patricia ALT - Présidente : JA – formatrice en LAO
- José DE OLIVEIRA- Vice-président – aide à la formation / missions pour le cross
- Chantal DUPRAT secrétaire de la commission - Formatrice pour officiels logica sur l’outil E-logica
- Claire BRUIN-GAUTIER (secrétaire employée de la ligue), suivi des labels running
- Séverine PUREN – Trésorière de la LAO
- Patrick BARDY – Responsable informatique SIFFA CALORG suivi des officiels LOGICA (vérificateur que sur chacune des organisations il y ait bien la déclaration de l’officiel Logica et du classeur, surtout pour les organisations à Label)
- Sandrine VALETTE suivi des formations running en LAO.

➤ **Bilan de l’Olympiade 2020-2024**

Sur son territoire, la LAO a organisé 2 championnats de France de cross.

- Les Championnats France à MONTAUBAN : reportés une première fois en raison de la pandémie de COVID ; de beaux championnats organisés dans le Tarn et Garonne.
- Les championnats de France sur LE GARRIC (sur le site de CAP DECOUVERTE)

Il n’est pas impossible que cet organisateur postule pour une nouvelle édition tarnaise sur cette olympiade.

Autres organisations :

- Championnats de France de Trail en 2024 – à La Cité des pierres à Montpellier-le-Vieux (en Aveyron)
- Championnats de France des 24 heures en 2024 – ALBI – Epreuve rendue difficile en raison des hautes températures.
- Championnats de Trail :

L’Occitanie est la seule ligue a créé un championnat régional de trail pour les Cadets et Juniors, sur l’organisation du TRAIL de FONTFROIDE.

➤ **Championnats en Occitanie en 2025**

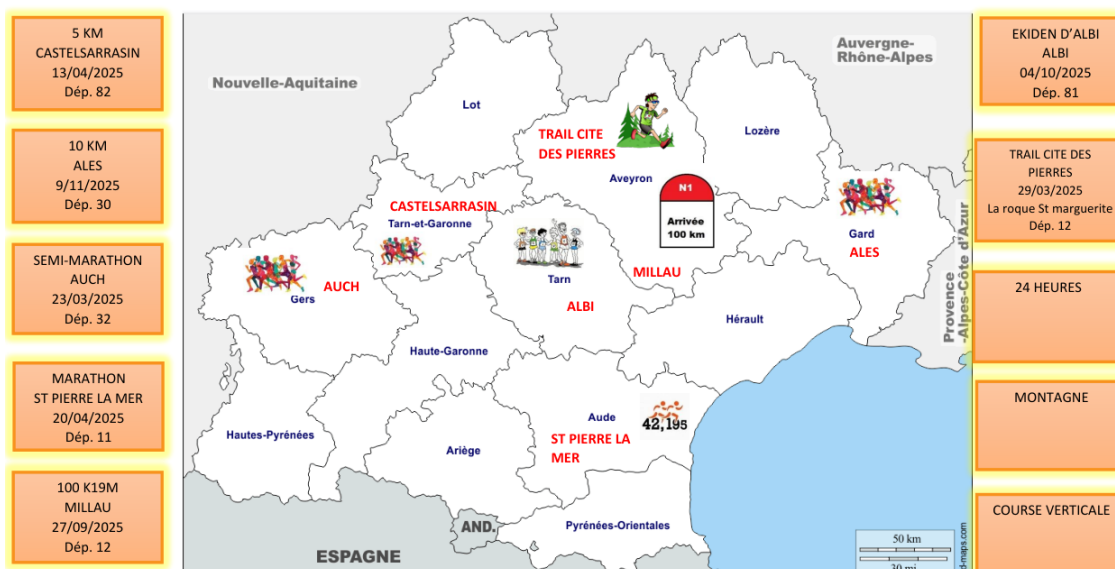
- À ALBI : Championnats du monde des 24 heures
- Championnats de TRAIL pour les CA et JU : Trail de la Cité des pierres.



Commission Régionale du Running



COURIR LES CHAMPIONNATS REGIONAUX D'OCCITANIE 2025



➤ Les nouveautés FFA Running

La FFA a modifié le nom des labels :

- Label international devient LABEL OR
- Label National = LABEL ARGENT
- Label régional = LABEL BRONZE

Pour chacun de ces labels, toutes les courses (Mile sur Route, 5km, 10km, 15km, 20km, semi-marathon, marathon, Ekiden, 100km, 24 heures / Trails / Courses en Montagne / cross) resteront qualificatives et classantes.

La FFA crée un LABEL NICKEL pour toutes les courses classiques et « populaires » ayant un dossier de mesurage de catégorie « C ». Ces courses ne sont pas qualificatives et ne rapportent pas de points pour les classements des athlètes.

Toute compétition bénéficiant d'un label, se doit d'apposer sur ses outils de communication (réseaux, affiches, sites) les logos de ces labels :



Ces labels sont attribués pour une édition.

OBLIGATIONS DES COURSES À LABELS FFA (OR, ARGENT, BRONZE) :

- Mise en place de locaux Antidopage (cela peut être, camping-car, 3 tentes ou barnums)
- Dossier de mesurage à jour
- Mise en ligne sur CALORG du jury. Un club support FFA est donc nécessaire :
- **En cross** : en plus d'un Juge Arbitre nommé par CRR (Label ARGENT et BRONZE), il faut prévoir 1 directeur de réunion / 1 starter / 1 chronométreur manuel / 2 jurys d'arrivée / un délégué antidopage)
- **Sur Route** : un juge arbitre par épreuve proposée (si un 10 km et 1 semi-marathon = 2 JA) et 1 directeur de réunion / 1 starter / 2 chronométreurs manuels / 1 juge aux arrivées / 1 délégué antidopage.
- **Trail** : 1 directeur de réunion / 1 starter / 1 chronométreur manuel / 1 juge aux arrivées / 1 délégué antidopage.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LABELS FFA OR, ARGENT, BRONZE :

- Le critère du nombre d'arrivants de l'édition précédente : un minimum d'arrivants sera requis selon le label et le montant sera calculé selon le tableau suivant :

Courses sur Route (hors courses en relais)			
Nombre classés N-1	< 2500	2500 ≤ nb < 10000	≥ 10000
Label Or	1.100 €	1.600 €	2.500 €

Nombre classés N-1	< 500	500 ≤ nb < 1500	1500 ≤ nb < 2500	≥ 2500
Label Argent	500 €	850 €	1.100 €	1.350 €

Nombre classés N-1	< 300	300 ≤ nb < 1500	≥ 1500
Label Bronze	250 €	450 €	800 €

Nombre classés N-1	< 300	300 ≤ nb < 1500	≥ 1500
Label Nickel	250 €	450 €	800 €

Courses sur Route en relais		
Nombre de classés N-1	< 600 classés	≥ 600 classés
Label Argent	400 €	600 €
Label Bronze	200 €	300 €

Cross	
Label Argent	360 €
Label Bronze	120 €

LABEL OR et ARGENT : Mise en place obligatoire d'une caméra d'arrivée à lecture directe aussi bien pour la route, le trail et les cross

REMARQUE POUR LES ORGANISATIONS À PLUSIEURS COURSES AVEC LABELS MULTIPLES :

Une réduction de 50 % du prix du label sera accordée à partir du 2^e label, pour des épreuves organisées le même jour ; la remise s'appliquera sur l'épreuve ou les épreuves dont les droits sont les plus faibles.

Remarque - Pour le MILE sur Route : le label bronze est gratuit en 2024/2025, si des labels sont obtenus pour les autres épreuves. Ne le sera plus pour la saison prochaine.

- **CONSÉQUENCE DES LABELS SUR LE TRAVAIL DE LA CRR :**

Pour un label or et argent la nomination des JA dépend de la FFA.

Pour les labels Bronze, c'est la CRR qui nomme et défraie les Juges Arbitres.

Certaines compétitions de la région n'ont pas souhaité prendre le label NICKEL dans la mesure où ce label ne rapporte ni points, ni qualifications aux championnats de France et les mêmes contraintes sont demandées aux organisateurs qu'un label bronze.

- **PERIODES DE DÉCLARATION DES COURSES SUR CALORG :**

1^{ère} Période : Avant le 1 mars année N (ex 2025) pour les épreuves devant se dérouler du 1^{er} septembre de l'année N (=2025) au 28 février N+1 (= 2026)

2^e Période : Avant le 31 août année N (2025) pour les épreuves devant se dérouler du 1^{er} mars année N+1 (=2026) au 31 août année n+1 (=2026)

Les CDR doivent valider les courses selon les mêmes dates.

Les CRR valident pour la 1^{ère} période du 1^{er} au 31 mars année N (ex : 2025) pour la 2^e période du 15 au 30 septembre année N (ex 2025)

- **COMMENT SE FONT LES DECLARATIONS SUR CALORG ?**

- *Pour les organisations déjà existantes*, il suffit à la structure organisatrice de dupliquer l'organisation et d'ajuster les données avant sa validation.
- *Pour les nouveaux utilisateurs* : Calorg est le calendrier officiel de la Fédération Française d'Athlétisme, l'inscription des courses y est obligatoire.

➔ Connexion : <https://si-ffa.fr/CalOrg/AppLogin.aspx?ReturnUrl=%2fCalOrg>

si-ffa.fr

Ce site vous demande de vous connecter.

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Connexion Annuler

Le mot de passe est aussi :
siffa

ATHLÉ Fédération Française de la Course à Pied

CALORG Calendrier des compétitions dédiées aux organisateurs

*Cette application ne fonctionne pas avec le navigateur SAFARI sous Macintosh, utilisez un autre navigateur Firefox, Chrome ou Edge.
Pour tout problème contactez votre CDR ou CRR.*

Bienvenue sur le calendrier des compétitions proposées par les organisateurs

Code d'accès :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié?](#)

Vous n'avez pas de compte ? **Créer un compte**

Support formation - Accès facile CALORG [Cliquez ici](#)
Support formation - Renouveler l'inscription [Cliquez ici](#)
Support formation - Ajouter les contacts [Cliquez ici](#)
Support formation - Ajouter les épreuves [Cliquez ici](#)

Cliquer sur
« **Créer un compte** »

*Cette application ne fonctionne pas avec le navigateur SAFARI sous Macintosh, utilisez un autre navigateur Firefox, Chrome ou Edge.
Pour tout problème contactez votre CDR ou CRR.*

Nouveau compte

Nom : (30 car. maxi)

Prénom : (30 car. maxi)

Email : (120 car. maxi)

Code d'accès : (20 car. maxi)

Mot de passe : (8 car. avec obligation de 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et un symbole ex : !#@+=_)

Confirmer Mot de passe :

Valider

- LES QUALIFICATIONS DES JURYS SONT SPÉCIFIQUES AU RUNNING :

Un **JUCR (juge arbitre cross)** ne peut juger que sur un cross ; un **JURO** (un juge arbitre route) n'arbitrera que sur la route.

En montagne et trail, l'arbitrage est du ressort d'un **JUNA (juge arbitre nature)**.

Pour les courses running, il a été créé une qualification de **JURU**, qui est un juge running compétition. Il a 3 fonctions spécifiques, uniquement reconnues sur le running : ils sont **STARTER / CHRONO MANUEL AVEC CHRONO À BANDES / JUGES AUX ARRIVEES**.

Un starter stade ainsi que les juges courses stade et un chrono manuel peuvent assurer leurs fonctions sur le running.

Par contre un JURU ne pourra pas juger sur les épreuves de stade.

- PARCOURS DE PRÉVENTION SANTÉ :

La FFA propose avec le Parcours de Prévention Santé un outil en 4 étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liées à la santé des coureurs.

Lien vers le site internet : <https://pps.athle.fr/>

Le certificat médical n'existe plus pour participer à une épreuve running.

- DOSSARDS :

Il est rappelé que les dossards doivent être accrochés en 4 points sur le maillot de l'athlète et que les ceintures ne sont pas autorisées sur route jusqu'au marathon ; autorisées sur les Trails et courses de Montagne.

Une distinction (de couleur par exemple) doit être faite entre les dossards Hommes et Femmes pour les épreuves à label.

Dimension des dossards :

24 cm de large X 20 cm de hauteur

Hauteur maximale d'identification au-dessus du numéro des chiffres :

Ne pas dépasser 5cm

Hauteur des chiffres :

Ne doit pas être inférieure à 6cm ni supérieure à 10cm.

Partenaires :

Il est autorisé maintenant jusqu'à 4 partenaires sur le dossard.

NOUVEAU RAPPORT DE JUGE ARBITRE : Il y est notifié la particularité de notification si l'organisateur a prévu un poste pour des éventuels changements de dossards.

➤ Les nouveautés Ligue Occitanie

Sur un CROSS :

En individuels : seront récompensés les 3 premiers athlètes jusqu'aux Masters M2. Pour les autres, seuls les 1^{ers} de chaque catégorie de masters pourront prétendre à récompenses.

En équipes : une coupe sera remise à la 1^{ière} équipe H et la 1^{ière} équipe F

En EKIDEN :

Course en équipes - Coupes pour Elites Hommes, Elites Femmes (avec comme en cross les masters Féminines incluses), Masters Hommes et enfin équipe d'Ekiden Mixte. **ATTENTION : un minime ne peut pas participer à un EKIDEN**

COURSE SUR ROUTE :

Les 3 premiers de chaque catégorie.

- **Créations de Logos Régionaux pour identifier les courses supports des championnats régionaux:**

Chaque championnat régional est estampillé par un logo :



Comme pour les logos de label FFA, il est demandé aux organisateurs qui se voient accordés des championnats régionaux de bien vouloir apposer les logos régionaux des différentes épreuves running ici déclinés.

- **Conditions pour obtenir les championnats régionaux**

Il est nécessaire que les courses running 5km, 10km, Semi-marathon, marathon, 100km, trail soient mesurées et labellisées.

Par contre pour les courses de Montagne et KM Vertical : pas d'obligation de mesurage.

Il faut faire acte de candidature auprès de la LAO pour ces organisations.

Pour les organisations des championnats de cross : Campagne actuelle via le lien <https://athle-occitanie.fr/wp/appel-a-candidatures-championnats-de-cross-country-2025-2026/>

- **Mise en ligne des courses **RUNNING** sur le site de la LAO**

Les courses **RUNNING** à label sont annoncées sur le site de la ligue.

Une affiche aux couleurs de la ligue est créée systématiquement pour annoncer les événements. Ces affiches peuvent être utilisées pour la promotion des organisations.

- **Concernant les maillots de club**

Un book répertoriant les maillots de clubs va être réalisé au niveau de la LAO, afin de faciliter le travail des Juges arbitres sur les différents championnats.

Tous les maillots de chaque club devront y être répertoriés.

➤ **Bilan des labels en Occitanie**

EN CROSS

SAISON 2022 - 2023	SAISON 2024 - 2025
2 labels Nationaux :	2 labels Nationaux :
René ARCUSET Montauban	René ARCUSET Montauban
André HUBERT Carmaux	André HUBERT Carmaux
6 labels régionaux:	6 labels régionaux:
Cross de la Bouriane	Annulé manque de jury
Cross Jean Vidal	Cross Jean Vidal
Cross Bagnols sur Cèze	Cross Bagnols sur Cèze
Cross de Blagnac	Cross de Blagnac
Cross de la cité	Cross de la cité
Cross de St Ferréol	Annulé
	Cross de Plaisance du Touch
	Cross de Muret
	Cross de Figeac (annulé manque jury)

ROUTE / TRAIL

1 septembre 2023 au 28 février 2024 19 Labels 13 compétitions	1 septembre 2024 au 28 février 2025 21 Labels 13 compétitions
Run In Perpignan	Run In Perpignan
100 km de Millau	100 km de Millau

	Demi-finale du 5 km SATUC
Ekiden Albi	Ekiden Albi
Narbonne	Narbonne
Courses de Tournefeuille	Courses de Tournefeuille
10 km de Montpellier	
Castelginest	Castelginest
Méridienne 10 km	Méridienne 5 et 10 km
Foulées d'Ales Agglo	Foulées d'Ales Agglo
Lourdes Tarbes	
Course de l'Epiphanie	Course de l'Epiphanie
Courses de Bouillargues	Courses de Bouillargues
Trail de Gruissan	Trail de Gruissan
	24 H d'Albi
1 mars 2024 au 31 aout 2024 29 Labels 14 compétitions	1 mars 2025 au 31 aout 2025 31 Labels 14 compétitions
Les Pyramides	Les Pyramides
Semi de Blagnac	Semi de Blagnac
Les berges de l'Aveyron	
Font Froide	Font Froide
Cité des pierres	Cité des pierres
Auch	Auch
Montauban	Montauban
Castelsarrasin	Castelsarrasin
Festival Run in Montpellier (3)	Festival Run in Montpellier (5)
Côte Indigo	Côte Indigo
Marathon d'Albi	Marathon d'Albi
Semi de Nîmes	Semi de Nîmes
Trail du lou	Trail du lou

La cettoise	La cettoise
	Run in Perpignan

➤ **Bilan des formations en LAO (Gestion par Sandrine VALETTE)**

2022-2023	2023-2024	2024-2025
Juge Route 5	Juge Route 2	Juge Route 1
Juge Mesurage 3	Juge Mesurage 7	Juge Mesurage 1
Juge Cross 11		Juge Cross 2
Juge Trail 4		Juge Trail 3
JURU 11		JURU 47

- **FORMATION DE JURY** : En raison des conditions de Label beaucoup d'organisateur ont demandés des formations de JURU en 2024/2025
- **FORMATION ANTI-DOPAGE** : Beaucoup de personnes sont en attente d'examen pratique, pour le niveau 2, car ces derniers ne pouvaient être réalisés que sur des championnats de France.
Désormais, les examens peuvent être organisés sur les diverses organisations par des mises en pratique pour augmenter les certifications (mêmes conditions que lors des examens sur championnats) par les ADDF (Délégué fédéral contrôle antidopage), les CAD 2 et CAD 3. L'OFA régional va programmer ces examens.

Un organisateur qui souhaite avoir les championnats départementaux sans être labellisé, ne peut les avoir que si la course est mesurée avec certificat de mesurage et que le président de la CDR nomme un arbitre. Par contre ils ne seront pas qualificatifs aux France et ne marqueront pas de points.

- Des réflexions sont apportées en séance, pour répondre à des besoins particuliers évoqués en séance :

Les logos autant FFA que régionaux deviennent obligatoires et doivent être apposés sur les outils de communication.

Est-il possible que ces derniers soient des images vectorielles (images numériques composées d'objets géométriques individuels) qui ont l'avantage d'être agrandies sans perte d'informations, sans déformation des logos. C'est à l'heure actuelle sous cette forme que sont demandés les logos par les imprimeurs pour les différents supports publicitaires.

Concernant les prises d'assauts des ventes de dossards sur les courses sur Route :

Les courses à labels, donc qualificatives pour les championnats de France, voient une véritable ruée de vente dans un maximum de 1 mois. Beaucoup d'athlètes licenciés FFA, se retrouvent sans pouvoir acheter un dossard.

Les organisateurs pourraient-ils mettre dans la ventilation de vente, un certain nombre de dossards, sur une durée raisonnable, réservés aux licenciés FFA ?

Les dossards réservés, ensuite non attribués, seraient alors remis à la vente de tout un chacun.

Concernant les cross, des départements et des nouveaux élus de CDA ou CDR, aimeraient connaître les habitudes en matière des règlements spécifiques des cross :

Y-a-t-il possibilité d'harmoniser les règlements au sein d'un même département ou bien c'est uniquement chaque organisateur qui décide, à part la réglementation nationale obligatoire, des divers points de règlement. Des partages de réglementations pourraient être faits entre les divers départements.

Chargements des résultats des cross par les officiels logica :

Pour des raisons d'organisations, les courses proposent souvent un mélange de catégories, de Manière à raccourcir l'amplitude horaires des cross.

Il est demandé que les courses soient ensuite scindées en catégories, ce qui aide au calcul du challenge de cross

Mise en place de diverses formations :

- Sur le diplôme d'officiel Logica Running : Il est à l'étude de mettre en place différentes formations sur les départements.
- Il y a aussi un besoin de formation de compilateurs (anciennement dénommée Classeur) afin d'éviter les erreurs d'attribution de courses à des coureurs qui n'étaient pas présents sur les courses.

La formation des escortes antidopage :

C'est une obligation pour les organisateurs de prévoir non seulement des Délégués Antidopage fédéraux, mais aussi des escortes diplômées, cependant si tel n'était pas le cas, les escortes licenciés et désignées pour tenir cette fonction recevront par le délégué une formation avant l'épreuve. Il faut que ces escortes formées par les clubs passent également le « I RUN CLEAN » et que ce dernier soit référencé sur l'«ESPACE LICENCIÉ» du candidat.

Prévisionnel des Championnats Occitanie :

Il est demandé aux CDR de solliciter des clubs candidats pour les championnats 2026 au sein des départements, afin qu'après les vacances d'été ceux-ci puissent être validés.

Remise des récompenses des divers Championnats d'Occitanie :

Il a été donné à chaque représentant des départements les médailles et les coupes des championnats régionaux d'Occitanie 2025. Alain CABANIOLS propose que le reliquat de médailles soit donné aux Comités départementaux qui les retournera à la ligue lors de manifestations d'athlétisme.

Les nouvelles élections des CDA et CDR :

Depuis 2024, la commission départementale de running est devenue une commission à part entière du CDA comme toutes les autres commissions. Depuis les nouvelles élections des Comités Directeurs des CDA, un président de CDR doit être nommé au sein des CDA. Il en résulte un accompagnement des CDA auprès des CDR, et la création au niveau du budget des CDA d'une ligne budgétaire dédiée à la commission running et il n'y a plus de budget séparé.

Les CDR sont les SEULES commissions responsables de tout le running : course sur route, trail, cross, et montagne. C'est à ces commissions que revient le dynamisme de tout le running.

Dans la mesure où la CDR est une commission du CDA, il n'a plus lieu de faire une AG annuelle, elle peut être remplacée par une plénière.

Il est demandé de faire remonter à la CNR, de revoir le règlement sur les modalités de demandes d'avis auprès de la FFA.

Sur le chapitre : **Il est dérogé l'obligation de recueillir l'avis de la FFA :**

« Lorsque la manifestation est organisée par des membres de la FFA (club affilié etc....) et que cette manifestation est inscrite au calendrier officiel [...] ».

Cette information ne permet pas aux présidents des CDR d'avoir le dossier d'avis technique et de sécurité et les conséquences de cette non visibilité peut avoir de graves conséquences..

➤ **Questions Diverses :**

➤ Le challenge CROSS d'Occitanie : mis en place depuis 2019

Il est un challenge qui concerne les catégories CA/JU/ES et qui attribue des dotations financières.

Il est demandé en séance aux CDR, si la formule du challenge doit être poursuivie ou non ? Est-il est nécessaire de revoir la formule ?

Peu de Présidents de CDR connaissent ce challenge, et il est donc difficile de pouvoir répondre aux questions.

➤ Le contrôle des chaussures de running est difficile à mettre en place sur les organisations, compte-tenu des nombres conséquents d'athlètes. Il est donc mis en place en cas de record, puisque le PV de record demande au Juge arbitre de mentionner l'équipement que portait l'athlète et de faire la photo des chaussures, afin que la commission chargée des records puisse étudier la question.

➤ Il est mentionné aux différents Présidents le peu de développement notamment en Occitanie des courses à obstacles.

Les conditions de sécurité pour ces genres d'épreuve sont certainement un frein au développement de ces courses.

Il doit être constitué par l'organisateur un dossier technique de la manifestation assez conséquent, comprenant :

- Un plan de situation ;
- Un plan du (des) parcours proposés avec :
 - Implantation et repérage des obstacles ;
 - Distances entre obstacles ;
 - Distance totale ;
 - Implantation des ravitaillements ;
- L'implantation et repérage des moyens de sécurité et de secours ;
- Les horaires ;
- Pour chacun des obstacles proposés
 - Son repère sur le plan ;
 - Sa description ;
 - Une photo ;

- Une analyse des risques :
 - Inhérents à la construction (rupture, renversement par exemple) ;
 - Inhérents à l'utilisation (chutes, hydrocution par exemple) avec la description des moyens mis en œuvre pour les éviter ou en limiter les conséquences ;
- Les éventuelles limites d'utilisation (par exemple nombre de personnes simultanément présentes sur l'obstacle) ;
- Les moyens de contournement proposés ;
- Le nom de l'organisme agréé chargé de contrôler la conformité du montage des obstacles par rapport aux notes de calcul ou notices de montage
- Un document d'organisation générale de la sécurité :
 - Désignation et rôle des responsables ;
 - Implantation des moyens ;
 - Définitions des liaisons et plan de fréquences ;
- Pour chacun des postes de secours :
 - Son repère sur le plan ;
 - La description des moyens humains et matériels dont dispose ce poste ;
 - Sa zone d'action ;
- Les parcours d'accès et d'évacuation.

La réunion plénière CRR est clôturée à 16h30.

La Présidente de la CRR

Patricia ALT

La secrétaire de la CRR

Chantal DUPRAT